



Numéro national :



Numéro d'article :



Bruxelles, le 26 février 2020

Madame

Ceci est votre **avertissement-extrait de rôle**¹ à l'**impôt des personnes physiques** et taxes additionnelles pour vos **revenus 2019** (exercice d'imposition 2020). Vous trouverez ci-dessous le montant que vous devez payer.

Montant que vous devez payer :

€

- sur le compte bancaire :
- avec la communication structurée : +++ / / +++
- au plus tard le **24/04/2020**



N'attendez pas jusqu'à l'échéance pour effectuer ce paiement et évitez ainsi des intérêts de retard et des frais de poursuite. Simplifiez-vous la vie **en payant online** via MyMinfin.be.

Conservez soigneusement **cet avertissement-extrait de rôle**. Vous devrez peut-être prouver vos revenus, par exemple, pour demander des avantages sociaux (bourses d'étude, prêts sociaux, primes de logement...).

> Vous pouvez toujours l'imprimer via MyMinfin.be.

¹ Conformément à l'article 136 de l'arrêté royal d'exécution du Code des impôts sur les revenus 1992 (CIR 92).

Date d'exécution souhaitée dans le futur

Montant * * * * * EUR CENT

Compte donneur d'ordre (IBAN)

Nom et adresse donneur d'ordre

Compte bénéficiaire (IBAN)

BIC bénéficiaire

Nom et adresse bénéficiaire
Bruxelles
Boulevard du Jardin Botanique 50 B 3010
1000 Bruxelles

Communication + + + / / + + +

Avez-vous des questions sur cet avertissement-extrait de rôle ?

Générales

Fin.belgium.be

- **Info ?** Voir "Particuliers" > "Déclaration d'impôts"
- **Formulaire de contact ?** Voir "Contact"

Contact Center : 0257 257 57

Tous les jours ouvrables
entre 8 h 30 et 17 h (tarif local).

Paiement

Votre Infocenter Bruxelles
(ou l'Infocenter de votre choix à rechercher sur fin.belgium.be > "Bureaux")

Boulevard du Jardin Botanique 50 B 3010
1000 Bruxelles

infocenter.bruxelles@minfin.fed.be

Tél. : 0257 257 57 (Contact Center)

Vous pouvez vous présenter de 9 h à 12 h.

Calcul

Votre bureau de taxation
Centre
P BRUXELLES I DIV GESTION

Tél. : 0257 712 90

Mentionnez à chaque contact le numéro d'article () et votre numéro national ().

Vous n'êtes pas d'accord avec cet avertissement-extrait de rôle ?

Erreurs et omissions simples ?

Contactez dès que possible votre bureau de taxation dont les coordonnées se trouvent ci-dessus.

Contestations fondamentales ?

Introduisez de préférence une **réclamation**. Vous devez introduire votre réclamation au plus tard dans les 6 mois¹ :

- soit via **MyMinfin.be**
- soit par courrier : envoyez une réclamation motivée à :
PARTICULIERS BRUXELLES I - Boulevard du Jardin Botanique 50 B 3811, 1000 Bruxelles
 - décrivant clairement les motifs de votre réclamation ;
 - écrite, datée et signée par vous-même ou par votre conjoint sur les biens duquel l'imposition est mise en recouvrement ou par un mandataire (joignez une procuration l'autorisant à agir en votre nom) ;
 - en mentionnant :
 - votre nom, adresse et numéro national et ceux de votre conjoint ;
 - en cas d'introduction par un mandataire : nom, adresse et qualité de votre mandataire ;
 - le numéro d'article (), la commune ().

Si vous en faites la demande dans votre réclamation, vous pourrez être entendu.

Lors de la procédure de réclamation, vous pouvez demander la conciliation auprès du Service de Conciliation Fiscale, Boulevard du Roi Albert II 33, boîte 46 à 1030 Bruxelles : fax 0257 980 57 - conciliateurs.fiscaux@minfin.fed.be - www.conciliationfiscale.be

Délai de réclamation expiré ?

Dans un nombre limité de cas, vous pouvez encore demander un **dégrèvement d'office de l'imposition**. Vous devez en faire la demande dans un délai de 5 ans². Prenez contact dès que possible avec votre service de taxation, dont vous trouverez les coordonnées ci-dessus. Dans ce cas également, vous pouvez faire appel au Service de Conciliation Fiscale (voir ci-dessus).

¹ À partir du 3^e jour ouvrable qui suit le 26/02/2020, ou, en cas d'envoi électronique, à compter du jour où l'avertissement-extrait de rôle a été mis à disposition.

² À partir du 1^{er} janvier de l'année au cours de laquelle l'impôt a été établi ou à partir du 1^{er} janvier de l'exercice d'imposition dont relève l'impôt.

Résumé

Cette cotisation a été établie sur base des données qui figurent ci-après.
Veuillez vérifier si ces données sont correctes.

Données déclaration

Code	Donnée	Code	Donnée	Code	Donnée
1001		1250		1284	
1286					

Données administratives

1061		1084		1086	
1090		1288			

RESULTAT DU CALCUL

Montant que vous devez payer

€

Taux moyen d'imposition (%)

DETAIL DU CALCUL

Détermination des revenus imposables

Revenus professionnels

Traitements et salaires 1250
Charges professionnelles forfaitaires

Différence
Imposable globalement
Précompte professionnel 1286

Revenus professionnels imposables globalement

Traitements, salaires, etc.

Total

Revenu imposable globalement

Revenus professionnels
- Traitements, salaires, etc.

Total des revenus nets

Revenu imposable globalement

CALCUL DE L'IMPOSITION

Quotités exemptées
- montant de base

Détail du calcul (suite)

Impôt de base		
Réduction d'impôt		
- sur les quotités exemptées		

Impôt à répartir		

Principal sur rev. impos. globalement		
Principal total sur		
rev. impos. globalement et distinctement		
Impôt Etat		
- Rev. imposables globalement		
IMPOT FEDERAL		
Impôt Etat réduit		
- Rev. imposables globalement	X % =	
IMPOT REGIONAL		
Impôt Régional		
- Rev. imposables globalement	X % =	
IMPOT TOTAL		
Impôt Total		
SOLDE IMPOT FEDERAL		
- Eléments remboursables		
Précompte professionnel		
- Crédits d'impôt		
Crédit d'impôt bonus a l'emploi		

Solde Impôt Fédéral		
SOLDE IMPOT REGIONAL		
Solde Impôt Régional		

Total Solde Impôt Fédéral		
Total Solde Impôt Régional		
Taxe communale		
-sur rev. Imposables	X %	
S O L D E		

Cotisation spéciale pour la sécurité sociale

Montant dû sur

Montant que vous devez payer

€